

Infrastructure du bénévolat

Le Centre Européen du Volontariat (*The European Volunteer Center*), CEV) est le réseau européen de près d'une centaine de centres de bénévolat nationaux et régionaux et d'associations bénévoles à travers l'Europe qui oeuvrent ensemble pour soutenir et promouvoir les activités bénévoles. La mission du CEV est de créer un environnement social et économique en Europe propice au plein développement du potentiel du bénévolat.

AVANT-PROPOS

Selon une estimation maintenant largement connue, 100 millions d'Européens disent exercer un bénévolat sous une forme ou une autre. S'ils étaient réunis en un seul pays, le « Volunteerland européen » serait de loin le plus grand État membre de l'Union européenne ! Mais pour se développer sainement, avec des bénévoles motivés, bien formés et satisfaits (et aussi bénéficiaires légitimes de leurs efforts), le « Volunteerland européen » requiert, comme tout pays, une infrastructure solide.

La question de l'infrastructure de soutien du bénévolat est souvent négligée, car étant souvent « dans les coulisses », du domaine du off, elle n'offre pas de visibilité immédiate pour les bénévoles individuels ou les bénéficiaires des efforts bénévoles. Or elle est cruciale pour la viabilité à long terme du bénévolat, si l'on veut maintenir des normes élevées et aussi attirer et retenir les bénévoles.

Cependant, le bénévolat est traité de bien des façons à travers l'Europe, selon le contexte culturel, historique et juridique du pays concerné. Ainsi ce qui fonctionne bien dans un pays peut très bien ne pas fonctionner aussi bien dans une autre partie de l'Europe. Ce qui autoriserait les détracteurs à demander : « Que pouvons-nous apprendre les uns des autres sur l'infrastructure du bénévolat ? ». La réponse est simple : il est important pour les praticiens d'être au courant des différentes approches, afin qu'ils décident eux-mêmes de ce qui peut fonctionner chez eux. Il y a, par conséquent, une énorme valeur potentielle à en apprendre davantage sur les différentes approches de l'infrastructure du bénévolat dans d'autres pays, afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées.

C'est tout le sujet de cette nouvelle publication du CEV : accroître notre compréhension des forces et des faiblesses au sein des structures qui soutiennent le bénévolat en Europe, par l'étude d'exemples pris en situation réelle.

L'Année européenne du bénévolat 2011 a été une excellente occasion pour souligner l'importance de l'infrastructure du bénévolat. Cette Année avait les quatre objectifs suivants :

- (1) la création et l'instauration de conditions propices au bénévolat dans l'Union Européenne,
- (2) l'autonomisation des associations et l'amélioration de la qualité du bénévolat
- (3) la récompense et la reconnaissance des activités de bénévolat, et
- (4) la sensibilisation à la valeur et à l'importance du bénévolat.

Au cours de l'Année, des centaines de séminaires, ateliers, conférences, expositions, réunions, des activités et des initiatives ont eu lieu pour discuter et élaborer, entre autres sujets, les infrastructures qui soutiennent le bénévolat à travers l'Europe. De nombreux développements ont été mis en œuvre dans le but d'avoir un impact continu sur l'amélioration des infrastructures de bénévolat en Europe pour de nombreuses années à venir.

La présente publication est une contribution très précieuse pour ce processus en cours, car celui-ci s'engrène en douceur avec tous les objectifs initiaux de l'Année européenne - objectifs qui demeurent tout aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient au cours de l'Année européenne elle-même.

J'espère que les enseignements de cette publication vous seront, dans le contexte qui vous est propre, d'un apport fructueux, utile et précieux.

John Macdonald

**Chef de la Task Force pour l'Année européenne du volontariat 2011,
Commission européenne**

INTRODUCTION

Cette publication se propose d'être une ressource vivante en documentant et en enregistrant le développement de l'infrastructure du bénévolat à travers l'Europe. Lors de la publication en Mai 2012, ont été inclus les rapports d'infrastructure de 29 pays : Albanie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Macédoine, Malte, Moldavie, Monténégro, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suisse et Royaume-Uni.

Cette liste de pays a été établie selon la disponibilité des auteurs, qui y ont consacré du temps et, souvent de façon bénévole, pour mettre leurs connaissances à disposition. Nous avons le projet d'ajouter à cette édition, dès qu'elles seront disponibles, les contributions des pays non couverts et invitons les particuliers ou les associations à nous soumettre leurs propositions.

Par leur dévouement et leur compétence, les membres du CEV ainsi que les organisations partenaires ont, compte tenu de leur connaissance des infrastructures d'organisations bénévoles, rendu cette publication possible : ils ont rédigé les chapitres les concernant avec l'aide de leur personnel et des bénévoles. Les personnes clés de ce processus sont mentionnées en tant qu'auteurs de chaque chapitre. Ils ont été soutenus dans leur travail par le personnel du CEV et les bénévoles du bureau de Bruxelles, ce qui d'ailleurs en fait une véritable Entreprise européenne. Des sections supplémentaires sur les nouveaux pays ainsi que des mises à jour sur les sections existantes seront régulièrement ajoutées et les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires sur les informations fournies sur le site du CEV.

En tant que directeur de cette publication, le CEV a tenté de fournir une approche uniforme à l'information présentée afin de faciliter l'analyse comparative de la situation à travers l'Europe. Avec ce souci à l'esprit, les contributeurs ont reçu un certain nombre de questions à traiter concernant l'infrastructure du bénévolat dans leur région ou leur pays. Il convient toutefois de noter que le fait que les sections doivent suivre un schéma de structure similaire concernant les informations disponibles, a parfois conduit à une absence d'information dans certaines rubriques.

Le CEV n'a pas effectué de modifications substantielles sur le contenu, ce qui veut dire que la terminologie utilisée et l'information fournie sont conformes à ce que le contributeur a prévu, qu'elles peuvent être subjectives et reflètent les opinions et les perspectives spécifiques des auteurs. En général, on peut voir que «bénévolat», «travail bénévole», «volontariat» et d'autres termes sont utilisés de façon interchangeable ; aussi ne faut-il déduire aucun fondement théorique ou politique particulier de leur utilisation diverse, autre que celle décrite dans le texte lui-même. Toutes les précisions nécessaires concernant la terminologie ou en rapport avec l'information fournie, sont à rechercher auprès des auteurs ou de leurs organisations.

L'Année européenne du bénévolat (*European Year of Volunteering* - EYV) 2011 vise à développer et promouvoir un environnement favorable et conditions propices au bénévolat en Europe. La section 4 de l'Agenda de la politique pour le bénévolat en Europe (P.A.V.E), développé par l'Alliance créée lors de l'EYV2011, décrit l'infrastructure du bénévolat telle que conclue par le groupe de travail sur le bénévolat, infrastructure qui a été coprésidée par le CEV. Le P.A.V.E reproduit les nombreuses recommandations soumises par les contributeurs à cette publication et inversement. Nous invitons les décideurs politiques ainsi que la société civile à prendre note des forces et faiblesses de l'infrastructure du bénévolat à travers l'Europe et à prendre les mesures pertinentes pour développer les points forts et réduire les faiblesses, en s'appuyant sur la base de ces recommandations figurant dans ces deux publications.

Nous espérons qu'en publiant ce document, qui sera élaboré au cours des prochains mois et années à venir afin de fournir des données le plus à jour possible, le CEV continuera à contribuer à élaborer la base de connaissances sur le bénévolat en Europe. Pour les parties prenantes du bénévolat de tout secteur, ce document devrait constituer une source précieuse de données leur permettant de s'informer et de prendre des mesures pour instaurer et améliorer les conditions propices au bénévolat. C'est donc une contribution supplémentaire à l'héritage de l'EYV 2001.

Eva Hambach Présidente du CEV